



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
MINISTRY OF COMMUNICATION

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

**DERIVES MEDIATIQUES, DESINFORMATION SYSTEMATIQUE ET
LYNCHAGE DES PERSONNALITES NATIONALES ET ETRANGERES
DANS L'ESPACE PUBLIC**

CONFERENCE DE PRESSE CONJOINTE

MINCOM - MINPOSTEL

DECLARATION

DE

S.E.M. RENE EMMANUEL SADI
MINISTRE DE LA COMMUNICATION

YAOUNDE, 13 JUILLET 2020

**Madame le Ministre des Postes et Télécommunications,
Monsieur le Président du Conseil National de la Communication,
Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale des
Technologies de l'Information et de la Communication,**

**Mesdames, Messieurs les Journalistes et Responsables des
Organes Médiatiques,**

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

**Je vous remercie d'avoir promptement répondu à l'invitation que
je vous ai adressée, pour prendre à la présente conférence de
presse que je donnerai conjointement avec Madame le Ministre
des Postes et Télécommunications.**

**Madame le Ministre, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue
ici au Ministère de la Communication.**

Mesdames, Messieurs,

**La présente communication gouvernementale portera
essentiellement sur les dérives médiatiques de plus en plus
récurrentes dans l'espace public national, notamment, sur le
constat d'une propension à la désinformation systématique de
l'opinion, menée par certains médias classiques et à travers les
réseaux sociaux.**

**Cette communication gouvernementale a été rendue nécessaire
en effet du fait d'une actualité marquée ces derniers temps par
une propagation vertigineuse de contre-vérités aussi manifestes
qu'offensantes, visant très souvent à jeter le discrédit et
l'anathème sur l'action des pouvoirs publics et sur de hautes
personnalités camerounaises et étrangères.**

**A tout prendre, ces contre-vérités et autres informations
généralement inventées de toutes pièces ou délibérément**

biaisées, sont de nature à mettre à mal la cohésion sociale et le vivre ensemble des populations.

Nous notons pour le déplorer et le dénoncer que ces actions de désinformation portent la plupart du temps sur les questions les plus préoccupantes et les plus sensibles de l'heure.

Sans être exhaustif, j'évoquerai parmi ces questions, celle de la pandémie du coronavirus, à laquelle notre pays fait face depuis cinq mois, à l'instar de l'ensemble des pays du monde entier.

A ce sujet, de nombreux contempteurs et autres censeurs auto-investis ont, sous divers profils, écumé toutes sortes de médias, pour mettre en cause et discréditer la stratégie nationale de riposte contre cette pandémie, mise en œuvre sous la houlette de Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, et sous la Très Haute Impulsion du CHEF DE L'ETAT, SON EXCELLENCE PAUL BIYA.

Certains parmi ces esprits mal avisés ont ainsi tenté de contester les statistiques diffusées par le Ministère de la Santé Publique sur l'état de la pandémie, décrier les mesures de prévention édictées par le Gouvernement et recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé, sévèrement critiqué les mesures d'assouplissement prises par le Gouvernement en vue de la prise en compte des impératifs économiques, invalidé sans aucun argument valable le protocole de prise en charge thérapeutique retenu par les autorités sanitaires, douté des compétences des personnels de santé ou encore, organisé de véritables croisades médiatiques contre la décision prise par le CHEF DE L'ETAT, de faire reprendre les cours et d'assurer l'organisation des examens dans les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur.

Pourtant, aujourd'hui, cinq mois après le début de la mise en œuvre de la réponse du Cameroun à la pandémie du coronavirus,

il y a lieu de constater pour s'en féliciter, l'efficacité de notre stratégie de riposte, s'agissant notamment de la pratique des tests massifs au sein des communautés et de la décentralisation de la prise en charge des cas déclarés, des résultats de la thérapie usitée au regard du nombre de personnes guéries, ainsi que des données encourageantes enregistrées en matière de prévention et des efforts soutenus pour une prise de conscience accrue de la dangerosité de la pandémie et de la nécessité de l'implication de tous pour la vaincre.

Cette frénésie manipulatrice et déformatrice est encore plus accentuée dans le traitement médiatique de la situation sécuritaire dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

A ce sujet, d'aucun ont délibérément opté de dénaturer les faits, selon les circonstances dans lesquelles ces faits se présentent, et ceci à des fins inavouées.

C'est ainsi que, de manière systématique, des bandes armées, des assassins, des pilleurs et des violeurs impénitents et totalement déshumanisés sont présentés par certains acteurs médiatiques comme des anges innocents, victimes de la tyrannie du Gouvernement et de nos Forces de Défense et de Sécurité.

De la même façon, les nombreuses exactions commises par les bandes armées dans ces régions sont occultées, cependant que l'Armée camerounaise, pourtant légitimement engagée dans un combat pour la préservation de notre intégrité territoriale et la sécurité des biens et des personnes, est constamment conspuée, diabolisée et stigmatisée.

Qui plus est, au moment où le CHEF DE L'ETAT a, à la satisfaction de toute la communauté nationale et internationale, organisé Grand Dialogue National en vue du retour définitif à la vie normale dans les régions perturbées, et que les recommandations de ces assises historiques prennent

progressivement corps à travers des actes concrets, certains acteurs médiatiques du reste coutumiers du fait, n'ont de cesse de relativiser, voire de nier ces évolutions positives, en attisant le feu à tout bout de champ par des allégations mensongères, d'une nocuité fortement dommageable à la stabilité de la nation.

Le Gouvernement, par ma voix, saisit cette occasion, pour affirmer, une fois de plus, que l'offre de paix adressée par le CHEF DE L'ETAT, SON EXCELLENCE PAUL BIYA aux groupes armées et rebelles sécessionnistes dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, en vue de l'arrêt des hostilités qu'ils ne cessent d'entretenir, demeure plus que jamais de mise.

Nous en voulons pour preuve, les dernières statistiques en évolution constante à la date du 12 juillet 2020, fournies par le Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR), qui font état de 164 ex-sécessionnistes ayant choisi de se rendre au centre régional du CNDDR du Nord-ouest à Bamenda, 130 au centre régional du CNDDR du Sud-ouest à Buéa, auxquels s'ajoutent 186 repentis de Boko-Haram, dont 44 dans la même journée la semaine dernière, au centre de transit de Méri dans la région de l'Extrême-nord, soit un total de 483 redditions depuis le début de cette opération.

Selon des renseignements dignes de foi, d'autres redditions du même type vont certainement se poursuivre dans les prochains jours.

Il faut sans doute préciser que ces repentis, qu'il s'agisse des ex-combattants Boko-Haram ou de ceux ayant déposé les armes dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, reçoivent dès leur arrivée dans les différents centres d'accueil, des soins médicaux et un encadrement psycho-social approprié, pour leur déradicalisation et leur réarmement moral.

Des formations leur sont également dispensées en matière d'activités génératrices de revenus telles que l'agriculture, l'élevage, la conduite, l'informatique, la coiffure, la manucure, la maçonnerie, pour ne citer que celles-là.

Il s'agit là d'un processus, dont l'aboutissement est l'intégration des intéressés dans la vie normale, à court terme et au cas par cas.

En outre, pendant leur séjour dans les centres, des mesures sont prises pour les mettre autant que possible, à l'abri du COVID-19.

Au vu de cette présentation, on se rend bien compte de ce que, contrairement aux allégations portées par certains milieux et relayées par une frange d'acteurs médiatiques, les centres CNDDR ne sont, ni des prisons déguisées, ni des pièges masqués, faits pour attirer des membres de groupes armés, et encore moins une branche de l'Armée où ces ex-combattants subiraient toutes sortes de sévices.

Ces centres sont aux contraire des lieux d'accueil de nos jeunes compatriotes naguère égarer, mais qui, ayant pris conscience de la nécessité de tourner le dos à la perdition on choisit de retrouver la voie de la sagesse au sein de la communauté républicaine, en acceptant l'offre de paix et de pardon faite par le CHEF DE L'ETAT, SON EXCELLENCE PAUL BIYA.

Face à cette campagne de désinformation qui n'épargne plus personne, ni aucun secteur de la vie nationale, le Gouvernement en appelle à la prudence, au discernement et à la vigilance de l'ensemble de la communauté nationale, afin qu'elle ne se laisse pas prendre au jeu macabre de ceux qui dans l'ombre, tissent la toile de cette ignoble duperie.

Cette vigilance est d'autant plus impérative que, de manière visible, les cibles privilégiées de cette entreprise de destruction

englobent l'Etat de droit, les Institutions de la République et ceux qui les incarnent, avec au bout du compte, la mise en péril de la paix et de la stabilité du Cameroun.

Dans un tel contexte, il apparaît nécessaire de faire quelques mises au point, en ce qui concerne précisément la liberté de la presse et l'usage des réseaux sociaux.

Au sujet de la liberté de la presse dont le citoyen camerounais jouit pleinement aujourd'hui, je veux faire remarquer que celle-ci n'a jamais été nulle part où elle aura prospéré à travers le monde, synonyme de libertinage ou de prétexte au désordre, à la cacophonie ou à l'anarchie. C'est dire que la vocation de la liberté de la presse, qui est l'un des piliers fondamentaux de la démocratie et de l'Etat de droit, ne saurait servir à bâtir des zones de non-droit et de délitement du tissu social.

Il en a d'ailleurs toujours été ainsi à travers le monde, depuis l'éclosion des sociétés de liberté dont la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 marque l'impulsion en stipulant, en son article 11 que *« la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »*

De la même façon, le Pacte International relatif aux Droits Civil et Politique adopté à New-York le 16 décembre 1966 stipule en son article 19 alinéa 2 que *« Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. »*. Le même Pacte précise tout autant en l'alinéa 3 du même article, que l'exercice de ces libertés *« comporte des*

devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires au respect des droits et de la réputation d'autrui, ainsi qu'à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques. »

Ainsi perçue, la liberté de la presse qui est une liberté publique, en tant qu'elle s'exerce dans l'espace public et met en concurrence et en situation de préservation réciproque les différentes libertés individuelles, ne peut exister que si elle prend en compte ses indispensables corollaires que sont, la responsabilité sociale, le respect des valeurs sociétales et celui du socle de légalité en tant qu'expression de la volonté générale et impersonnelle.

C'est donc dire que, s'il n'y a pas de démocratie sans liberté de la presse, il n'y a pas non plus de liberté de la presse sans responsabilité sociale, sans préservation des libertés d'autrui, sans respect des valeurs sociétales et sans conformité au droit applicable.

Au Cameroun, la liberté de la presse est garantie et organisée dans le cadre de la loi du 19 décembre 1990 relative à la communication sociale, modifiée et complétée par celle du 04 janvier 1996 abrogeant notamment la censure administrative sur les organes de presse.

L'ensemble de cet arsenal juridique consacre un véritable champ de libertés, pour l'expression des idées et des opinions à travers tous les médias exerçant d'une manière ou d'une autre sur le territoire national. L'environnement juridique ainsi créé, de par la volonté du CHEF DE L'ETAT, met en place un système de libertés, qui exige en retour que chaque acteur médiatique et d'une manière générale, tous ceux qui choisissent de s'exprimer

dans l'espace public à travers les médias, aient à se conformer non seulement aux règles éthiques et déontologiques qui gouvernent l'exercice de cette profession, mais aussi, qu'ils se soumettent au primat des valeurs fondamentales en vigueur au sein de la République.

Par ailleurs, il importe de ne pas perdre de vue que pour un pays aussi jeune que le nôtre, la progression vers une société de libertés est allée de manière ascendante, avec un rythme d'accélération particulièrement remarquable.

En ce qui concerne le secteur des médias, si je ne prends que cet exemple, créer un simple journal pour une personne autre que l'Etat, relevait il y a trente ans seulement, d'un véritable parcours du combattant ; et une telle entreprise était encore plus ardue, voire impossible en ce qui concernait de la radio ou de la télévision.

Au plan des contenus, une simple évocation critique dirigée contre une institution publique ou une personnalité officielle pouvait valoir à son auteur ou à celui qui l'employait, toutes sortes de déconvenues, pouvant aller selon le cas jusqu'à sa privation de liberté ou la cessation de son activité.

Vous convenez avec moi que tout ceci n'est aujourd'hui qu'un lointain souvenir.

Les résultats des réformes entreprises dans ce secteur depuis la fin des années 90 sont suffisamment évocateurs.

A ce jour en effet, les organes de presse écrite déclarés auprès des administrations compétentes se comptent en plusieurs centaines, 600 environ, dont plus d'une dizaine de quotidiens. On dénombre plus de 200 stations de diffusion de radio sonore de toutes catégories (radios commerciales, confessionnelles, thématiques, communautaires ...), une trentaine de chaînes de

télévision, 200 opérateurs de télédistribution, sans oublier la multitude de médias cybernétiques qui peuplent le réseau Internet.

Ce constat étant fait, c'est à présent aux professionnels des médias désormais nantis de ces outils de liberté, qu'il appartient de faire en sorte que le meilleur bénéfice en soit tiré pour la société camerounaise tout entière et pour l'image à travers laquelle le monde extérieur perçoit le Cameroun.

Pour ce faire, ils doivent toujours garder présent à l'esprit qu'ils tiennent entre leurs mains des instruments stratégiques pour la vie de la nation. C'est pour cela que nous n'avons de cesse d'en appeler à leur professionnalisme, à leur responsabilité et à leur citoyenneté dans l'exercice de leur métier.

Car, le mauvais usage de cette liberté peut, contre toute attente, devenir périlleux pour les équilibres de la nation qui est la leur.

Mal exploité, abusé et dénaturé, à l'instar de ce que nous observons avec désolation ces derniers temps dans notre pays, l'usage de cette liberté peut aussi bien déconstruire, voire détruire.

Il ne s'agit donc pas d'un instrument qu'il faut prendre à la légère, mais qu'il faut au contraire appréhender, dans la pleine mesure de son caractère à la fois sensible et stratégique.

Notre presse se doit par conséquent de se regarder en face, si elle ne veut pas courir le risque de passer à côté de l'enjeu d'édification de ce Cameroun stable et prospère dont elle a elle-même grand besoin, au moins autant que le peuple camerounais tout entier.

Au sujet de l'usage pernicieux des réseaux sociaux devenus de véritables fourre-tout déviants et déconcertants, l'on doit malheureusement se rendre à l'évidence de leur regrettable

détournement, par rapport aux objectifs qui leur furent assignés à l'origine.

Dans le registre du courant médiatique en perte de repères que nous venons de décrire s'agissant des médias classiques, les réseaux sociaux se distinguent encore plus par leur inclination prépondérante à la diffusion et au partage de fausses nouvelles encore appelées «Fake News », aux attaques personnelles et autres règlements de compte à ciel ouvert, aux atteintes à l'intimité de la vie privée, au non-respect du secret des correspondances, qu'elles soient publiques ou privées et d'une manière générale, à la violation des règles de base nécessaires à une vie sociale saine et tolérante.

Un tel dévoiement situe l'usage des réseaux sociaux aux antipodes de leur vocation première qui est celle d'un dialogue communautaire autant constructif qu'édificateur, permettant des interactions sociales virtuelles et sans limites géographiques, grâce aux vertus des technologies numériques, même en situation de mobilité.

Les réseaux sociaux n'ont donc pas été créés pour détruire l'ordre et les valeurs du monde, mais plutôt pour les construire, les fortifier et les mettre à contribution pour l'épanouissement de l'Homme et de la société.

C'est pourtant le contraire que nous vivons dans le contexte camerounais aujourd'hui, où l'appropriation des réseaux sociaux par de nombreux acteurs sortis de nulle part, mus allègrement en journalistes improvisés, transforme ces espaces de communication privilégiés en de véritables foires d'empoigne, où seuls la déformation des faits, les mutations de vices en de fausses valeurs, les discours de haine, les attaques personnelles, les allégations mensongères et les affirmations sans fondements, ont droit de cité.

Toute cette panoplie est, comme on peut le constater aisément, de nature à faire le lit d'une destruction des valeurs communautaires et d'une implosion des ferments sociaux.

Ici encore, le Gouvernement de la République dénonce cette tendance nocive à la construction du modèle social auquel tout camerounais est en droit d'aspirer, mais qui au fil des jours et de manière pernicieuse, s'enracine dans les mœurs médiatiques de notre pays.

Le Gouvernement en appelle dès lors à la prise de conscience de tous et de chacun, pour se recentrer sur les idéaux de départ de ces formidables outils de communication rendus accessibles à tous, et démocratisés grâce à l'expansion de l'Internet, autant qu'il condamne fermement les déviances grandissantes constatées dans l'usage de ces mêmes réseaux.

En tout état de cause, le journalisme, le vrai et le bon journalisme, doit rester noble par excellence.

Le journaliste n'est ni un aventurier, ni un tireur à gages, ni un factotum à la solde d'idéologies honteuses et nocives.

Le journaliste doit demeurer cet historien du présent, dont la seule matière première réside dans le caractère factuel du traitement qu'il fait de l'actualité et des situations qui l'entourent avec, à chaque fois, une considération scrupuleuse des impératifs qui fondent la société et des valeurs structurantes de sa communauté.

A ceux parmi les professionnels des médias, qui ont choisi de s'identifier à cette noble idée du journalisme, le Gouvernement apporte et continuera d'apporter son soutien dans l'exercice de leur métier.

Aux autres qui, par ignorance ou par naïveté, se laissent encore entraîner par les déviations du déni professionnel, le Gouvernement lance un appel pressant en vue d'un sursaut de responsabilité et un recentrage sur la vocation de ce métier et de ses canons universels.

Les uns et les autres doivent de toute façon savoir que c'est à eux et à eux d'abord, qu'il revient de réécrire les lettres de noblesse de leur métier et de mettre toutes les énergies à contribution pour qu'ils redeviennent ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, à savoir, une boussole des aspirations et de l'épanouissement des peuples.

En d'autres termes, pour ce journalisme que nous appelons de tous nos vœux, il faut voir les choses telles qu'elles sont, et non telles que nous pensons qu'elles sont, ou que nous voulons qu'elles soient.

Je vous remercie de votre aimable attention. /-

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION

(é) René Emmanuel SADI